

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**Délibérations du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la commune de Montastruc-la-Conseillère**

Séance ordinaire du 30 novembre 2016

Nombre d'élus : L'an deux mille seize, le trente novembre à dix-neuf
-en exercice : 11 heures trente, le Conseil d'administration du Centre
-présents : 7 Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué,
-pouvoirs : 1 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
-votants : 8 habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel
ANGUILLE, Président.

Les membres présents, convoqués le 18 novembre 2016, signent la liste d'émargement du Conseil d'Administration de ce jour et approuvent l'ordre du jour suivant :

- **2016-11-01 : Affaires générales : location logement 1 rue des écoles**
- **2016-11-02 : Affaires générales : location logement T3 ancienne gendarmerie**
- **2016-11-03 : Affaires générales : Aide au permis de conduire**
- **2016-11-04 : Finances : Demande d'aide billets de cinéma**
- **2016-11-05 : Finances : Aide financière cantine**
- **2016-11-06 : Finances : Aide alimentaire**

Présents : Mme Michaux, Mme Veillard, Mme Boffo, Mme Agard,
M. Rison, M. Anguille, M. Mestdagh

Absents excusés : Mme Laurens, Mme Durand, M. Lespes, Mme Cadoz

Procurations : Mme Cadoz donne procuration à Mme Michaux

Secrétaire de séance : Mme Veillard

1 - Approbation du compte-rendu du CCAS du 28 octobre 2016
Approbation du compte-rendu à l'unanimité

2- Délibérations à prendre.

Montastruc-la-Conseillère
Séance du 30 novembre 2016

N° 2016-11-01 Objet : Affaires générales : Mise à disposition du logement 1 rue des écoles

Délibération annulée

VOTE : UNANIMITE POUR

N° 2016-11-02 Objet : Affaires générales : Location logement T3 ancienne gendarmerie
Monsieur le Président expose aux membres du CCAS, que l'appartement T3 de l'ancienne gendarmerie appartenant à la commune, a été libéré et peut être reloué. Etant un logement social, il revient au CCAS la responsabilité de choisir le locataire.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du CCAS, décident :

1 – de louer l'appartement T3 sis ancienne gendarmerie par le biais d'un bail d'une durée de trois ans à Mme Angélique LEMAITRE

VOTE : UNANIMITE POUR

N° 2016-11-03 : Objet : Finances : Aide au permis de conduire

M. le Président expose la demande d'aide au permis de conduire de Madame Laurène MAROLA.

Au vu de la situation et des pièces fournies, le CCAS envisage de verser une somme de 500 € à l'auto-école de Saint Jean représenté par M. JORDAN. Le versement de cette somme correspond à une formation intégrant des heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ.

Cette somme sera versée en contrepartie d'une activité d'intérêt général effectuée par Madame Laurène MORALA telle que définie dans la convention signée avec le CCAS, soit 50 heures, auprès de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident :

- **D'accorder** l'aide au permis de conduire à Madame Laurène MAROLA
- **De verser** la somme de 500 euros à l'auto-école d'Albi
- **De verser** cette aide une fois l'activité d'intérêt général effectuée.

VOTE : UNANIMITE POUR

N° 2016-11-04 : Objet : Finances : Demande d'aide billets de cinéma

M. le Président expose la demande d'aide pour l'achat de billets pour le cinéma effectuée par Cinéstar.

Montastruc-la-Conseillère
Séance du 30 novembre 2016

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident :

- **De refuser** cette aide

VOTE : UNANIMITE POUR

N° 2016-11-05 : Objet : Finances : Aide financière cantine

M. le Président expose la demande d'aide pour le paiement de la cantine. La demande a été établie par Madame Delphine GUILLEMET pour l'enfant DEFOIX et pour un montant de 47.60 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident :

- **D'accorder** un étalement de la dette sur six mois.

VOTE : UNANIMITE POUR

N° 2016-11-06 : Objet : Finance : Aide alimentaire

Monsieur le président expose à l'Assemblée la demande concernant une aide alimentaire pour Monsieur VISSE. Cette aide alimentaire nous a été transmise par son assistante sociale.

Monsieur VISSE rencontre des difficultés financière.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident :

- **D'accorder à M. VISSE un portage repas pendant une semaine**

VOTE : UNANIMITE POUR